



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/15

Reçu en Préfecture le : 27/10/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2015
D-2015/500

Aujourd'hui 26 octobre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 17h10 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE

**Installation Classée pour la Protection de
l'Environnement (ICPE). Dossier de demande
d'enregistrement Société financière Lucien Bernard
Quai de Paludate. Avis du Conseil Municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société Lucien Bernard exploite depuis 1960 un bâtiment de stockage d'eaux de vie dans des chais de vieillissement au 87 quai de Paludate à Bordeaux.

Cette activité a été autorisée par arrêté préfectoral du 3 décembre 1960 au titre de la réglementation des Etablissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes.

Deux autres sociétés, Millesima et Sobovi, exploitent sur les mêmes lieux des stockages de bouteilles de vin en caisses de bois. La société Sobovi dispose d'un récépissé de déclaration ICPE en date du 15/07/1997.

Ces sociétés font partie du même groupe en l'occurrence la Financière Bernard qui a déposé un permis de construire pour les travaux de réhabilitation du site sis 87 quai de Paludate. Ces travaux comprennent l'extension de deux chais, la création de bureaux et d'espaces de réception.

Cette situation appelle une actualisation administrative et technique.

Ainsi, la société financière Bernard, propriétaire des lieux, s'est déclarée comme exploitant unique à la fois pour l'activité de stockage des alcools de bouche (rubrique 4755 de la nomenclature ICPE) et pour l'activité de stockage de produits combustibles (rubrique 1510). Cette dernière activité au vu de l'extension des entrepôts de caisses de vin relève désormais du régime de l'enregistrement pour la rubrique 1510.

A ce titre, un dossier présentant les conditions d'exploitation et leur conformité avec les dispositions réglementaires est mis à disposition du public à la Mairie de quartier de Bordeaux Sud. Une évaluation des incidences Natura 2000 sur la Garonne et une étude des dangers sont également mises en consultation. Le public peut consigner ses observations sur un registre. L'avis du conseil municipal est requis.

Ce dossier ne soulève pas d'observation particulière.

Il n'y a pas d'incidence prévisible sur la Garonne. Les différents stockages sont associés à des capacités de rétention adaptées y compris pour les eaux d'extinction d'un éventuel incendie. Les eaux pluviales sont raccordées au réseau public après transit dans des séparateurs d'hydrocarbures.

L'étude des dangers a analysé les scénarios d'incendie d'un ou plusieurs chais. Compte tenu des différentes mesures de maîtrise des risques déjà existantes ou prévues (détection incendie, extinction automatique, désenfumage, cloisonnement, protection foudre, installation contrôle électrique...) le niveau de risque est classifié comme acceptable. D'ailleurs aucun sinistre n'a été recensé sur ce site depuis 1960.

Je vous propose donc de formuler un avis favorable au présent dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme Maribel BERNARD

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID